

Avenant n°1
à l'accord en faveur de l'Égalité
Professionnelle entre les femmes et les
hommes et de la mixité au sein de la
société Alstom Transport SA en date du
27 mars 2013

Cs Kc

Entre :

La société ALSTOM Transport S.A, représentée par Marie-Claude LHERITIER-ROLLET, Directrice des Relations Sociales - France, dont le siège social est situé à Saint-Ouen (93482) 48 rue Albert Dhalenne,

D'une part,

Et les organisations syndicales soussignées,

D'autre part,

Il est convenu le présent avenant :

Article 1 :

L'ensemble des dispositions de l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes applicable pour une durée déterminée de 3 ans arrivant à son terme le 26 mars 2016 est reconduit pour une nouvelle période à durée déterminée qui expirera le 30 septembre 2016.

A cette date le présent avenant cessera de produire tout effet.

Article 2 :

Le présent avenant entrera en vigueur le jour suivant les formalités de dépôt prévues aux articles L2231-6 et D2231-2 et suivants du Code du Travail. Il a été établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des parties, dépôt à la DIRECCTE de Bobigny (une version papier et une version sur support électronique) ainsi qu'au secrétariat- greffe du Conseil des Prud'hommes de Bobigny.

Fait à Saint Ouen le 23 mars 2016

Signatures :



Pour la société ALSTOM TRANSPORT S.A.
Marie Claude LHERITIER-ROLLET
Directrice des Relations Sociales France

<p>Pour la CFDT Monsieur Patrick MAILLOT</p>	 <p>Pour la CGT Monsieur Christian GARNIER</p>
 <p>Pour la CFE-CGC Monsieur Claude MANDART</p>	<p>Pour FO Monsieur Philippe PILLOT</p>